

ECOLE DE DANSE ADELINE MILLER

2 bis Bd de Launay

44100 NANTES

Tél : 02 40 69 53 23 Port : 06 62 88 33 76

Email : adelinemiller@wanadoo.fr

Instagram : [ecolededanseadelinemiller](https://www.instagram.com/ecolededanseadelinemiller)

Site : www.adelinemiller.com

FORMATION PROFESSIONNELLE 2025/2026



4 Niveaux de formation :

1 : Mise à niveau

2 : Formation intensive

3 : Préparation EAT Jazz / Contemporain.

4 : Formation post-EAT

CADRE GENERAL

La réussite à l'EAT nécessite un bon niveau technique, une maîtrise de l'improvisation et de la composition personnelle et enfin la capacité à mener un entretien avec un jury.

Elle est nécessaire pour préparer le diplôme d'Etat de Professeur de Danse.

Pour passer l'EAT l'inscription à l'examen est obligatoire. Elle s'effectue auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de votre région.

C'est lors de cette inscription que l'on choisit la discipline (jazz, classique ou contemporain) dans laquelle on présentera l'examen.

L'examen se compose de plusieurs épreuves :

Une variation imposée de 1 minute 30 à 3 minutes

Une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes
préparée à l'avance Une improvisation

Et un entretien avec le jury.

Les dates d'examen de l'EAT sont fixées entre le 1er avril et le 30 octobre.

Pour obtenir les supports vidéo avec les variations à préparer , contactez la DRAC de votre région.

Après réussite à l'E.A.T. sur leur demande et après inscription auprès de la direction régionale des affaires culturelles qui leur délivre un livret de formation sur présentation de leur certificat de réussite les candidats libres peuvent être admis par les centres de formation de leur choix à passer directement les épreuves d'évaluation

Les élèves préparent le diplôme de professeur de danse dans les centres habilités par le Ministère chargé de la Culture .Les étudiants devront se présenter aux épreuves la première année dans 3 unités de valeur :

formation musicale, histoire de la danse, anatomie-physiologie,

Puis la deuxième année après obtention des 3 UV présentation à l'unité de valeur Pédagogie.

L'école est enregistrée pour la formation continue auprès du Préfet de Région Pays de Loire sous le numéro 52 44 04415 44

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION E.A.T. :

- Passer avec succès l'audition d'entrée

La formation est au minimum d'une année scolaire. Le dossier d'inscription est à retirer le jour de l'audition (nombre de places limité).

A la rentrée, à la fin de la première semaine de cours un programme personnalisé de cours sera remis à chaque élève en fonction de son niveau. Les élèves ont l'obligation de suivre ce programme et doivent signer l'avenant au contrat de formation concernant l'assiduité aux cours.

L'emploi du temps sera défini précisément à la rentrée de septembre.

LES PROFESSEURS

Adeline MILLER - Directrice -

Responsable de la formation (Modern'jazz – Barre au sol)

Anne PEVERI (Modern'Jazz- Barre au sol)

Laura LAMY (Modern'Jazz - Barre au sol - Danse Moderne)

Séverine PINEL (Modern Jazz)

Jean-Paul THUAL (Danse Classique)

Aline BRUGEL (Danse Contemporaine)

Marine DELFOSSE (Moderne)

(Liste sous réserve de modifications)

DISCIPLINES ENSEIGNEES A L'ANNEE :

Modern'Jazz

Barre au sol

Classique

Contemporain

Travail de la variation imposée à l'E.A.T avec stage intervenants extérieurs

Travail de la variation libre

Travail d'improvisation et notions musicales - Approche pédagogique
(cours d'observation)

BULLETIN TRIMESTRIEL

Un bilan personnel est établi pour chaque élève à la fin du mois de décembre. Il permettra à l'élève d'orienter son travail en fonction des observations des professeurs.

ASSIDUITE AUX COURS

La formation commence en SEPTEMBRE et se termine en JUIN .

Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires (ceux de la zone B) et les jours fériés Toute absence doit être signalée et justifiée à l'école de danse. Au delà de 2 absences consécutives à un cours l'élève ne sera plus prioritaire.

Les élèves blessés légèrement ou en traitement doivent suivre obligatoirement le programme d'observation.

FORMATION

Un programme spécifique à chaque élève est remis à la rentrée, l'élève est tenu de le respecter.

Tout élève en retard ne sera pas accepté au cours mais devra y assister en observateur (prises de notes autorisées)

Tout manque de respect envers les professeurs pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève sans aucune possibilité de remboursement.

Seuls les élèves ayant fourni un dossier complet pourront intégrer le programme de formation.

Les élèves ayant suivi avec rigueur et régularité le programme bénéficieront des corrections individuelles et du droit d'utiliser la salle aux horaires définis par Adeline MILLER pour la préparation des variations d'examens.

Aucune utilisation de la salle sans accord préalable d'Adeline MILLER ne pourra être faite.

TENUES

Les élèves doivent avoir une tenue correcte en relation avec chaque discipline.

STAGE

Des stages intensifs de perfectionnement de la variation imposée à l'EAT pourront être proposés au sein de l'école avec des intervenants extérieurs.

COUT DE LA FORMATION

NIVEAU 1 : mise à niveau
(7 heures de cours /semaine)..... 2100,00 € TTC

Voir conditions auprès de l'école

NIVEAU 2 : formation intensive..... 3250,00 € TTC

NIVEAU 3 : préparation EAT Jazz /
Contemporain..... 3250,00 € TTC

FORMATION POST- E.A.T. (élève titulaire d'un E.A.T)

6 cours formation/semaine 2100,00 TTC

TVA au taux actuel de 20 %

Ce tarif n'inclue pas le coût des stages intensifs de perfectionnement de la variation imposée à l'E.A.T. avec les intervenants extérieurs.

L'inscription sera effective à partir de la réception du dossier complet et du règlement. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après la remise du dossier d'inscription.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Seuls les dossiers complets accompagnés du règlement seront pris en considération.

Les dossiers sont à remettre à l'Ecole de Danse. Enregistrement par ordre d'arrivée – nombre de places limité.

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription jointe complétée et signée, accompagnée d'une lettre de motivation
- Photo d'identité avec nom et prénom au dos
- certificat médical d'aptitude à la danse
- Règlement de la formation :
Frais d'inscription: 65 euros TTC
- **Tarif formation** :
NIVEAU 1 : 2100 euros TTC
NIVEAU 2 et 3 : 3250 euros TTC
NIVEAU 4 : 2100 euros TTC
- Facilités de paiements possibles en 8 fois maximum :
 - 1 chèque de 65 euros et 8 chèques d'un montant chacun de 262,50 euros pour les **niveaux 1 et 4**.
 - ou 1 chèque de 65 euros et 8 chèques d'un montant de 406,25 euros pour les **niveaux 2 et 3** rédigés à l'ordre de : Ecole de danse A. MILLERIls seront remis à l'encaissement le 5 de chaque mois, soit le :

5/09, 5/10, 5/11, 5/12, 5/01, 5/02, 5/03, 5/04.

FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION **PROFESSIONNELLE**

A déposer avec le **règlement total de la formation** à l'école de danse et
l'ensemble des pièces demandées (dossiers enregistrés par ordre d'arrivée
selon les places disponibles)

JE SOUSSIGNE(E) :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

code postal :

Téléphone fixe : portable :

Email :@

Prend l'engagement de m'inscrire pour l'année de formation à l'école de
danse Adeline MILLER pour y suivre les cours dispensés sur
l'enseignement de la danse.

M'engage à respecter et à appliquer strictement le règlement intérieur de
l'école (voir affichage à l'intérieur des locaux) et les directives concernant
la discipline et l'assiduité aux cours.

En cas de désistement après inscription pour quelque cause que ce soit, la
totalité de ma formation restera due.

Fait à le

Signature de l'élève (précédée de la mention « lu et approuvé » - signatures des parents si
mineur(e))

